

AAPPMA de Colombier Fontaine 24 heures des Carpistes les 23 et 24 juin 2018

Par équipe de deux pêcheurs

Engagement : 50€ par pêcheur, Café du matin + Barbecue du Dimanche midi offert, le nombre de places est limité à 16 équipes, dotation pour toutes les équipes.

REGLEMENT : chaque pêcheur devra être en possession de sa carte de pêche à jour et d'une pièce d'identité

- **Equipe de 2 Pêcheurs munis de 2 lignes chacun soit 4 lignes par équipe maxi**
- Les équipes seront tirées au sort pour le numérotage (1 à 16) et ensuite pour les emplacements en fonction des numéros sorties au premier tirage. (les équipes et leur emplacement seront affichés sur un plan près du chalet)
- Aucun changement d'emplacement ne sera admis dans les équipes après le tirage
- Pêche de la carpe uniquement en no kill, seul les carpes égal ou de plus d'un kilo seront comptabilisées
- Esches végétales uniquement (graines, bouillettes, pellets)
- **Lignes tendues, uniquement dans le ring ou emplacement délimité, avec un hameçon simple par ligne**
- **Les lancers de travers sont proscrits, il faudra respecter l'orientation des rings qui seront délimités**
- Amorçage limité 500g de graines, farine etc ou une dizaine de bouillettes toutes les 2 heures. Sont interdit : les bateaux télécommandés, canons à bouillettes.
- En action de pêche présence obligatoire de l'un des pêcheurs sur le poste
- Pêche et amorçage uniquement pendant les heures officielles de l'épreuve
- Il est recommandé à chacun d'enlever ses lignes qui gêneraient une autre équipe au moment d'une prise.
- Un parking réservé est proposé aux compétiteurs dans l'enceinte, sachant que le déplacement du véhicule sera impossible pendant la compétition sauf urgence et accord d'un organisateur.
- Des 10h30 et jusqu'à la remise des prix aucun véhicule ne pourra circuler dans l'enceinte
- A chaque ring, emplacement vous trouverez deux sacs poubelles, un pour le verre et le deuxième pour les autres déchets, à la fin de la compétition chaque équipe devra évacuer ses sacs vers le chalet et laisser le lieu aussi propre qu'à son arrivée
- Aucune nuisance sonore ou mauvais comportement ne sera toléré.
- Tout départ avant la fin de l'épreuve n'entraînera aucun remboursement.

Horaires : Samedi 23 juin, Tirage au sort des équipes et des postes à 10h00. Amorçage 10h30 Début de la pêche à 11h00

Dimanche 24 juin Fin de la compétition à 11h00, Proclamation des résultats et remise des prix à 11h30

Repas Barbecue à partir de 12h30

Interdit : l'entrée dans l'eau, son éclairage à l'aide de lampes, les barques, les engins radiocommandés, les échos sonde, les feux au sol, l'ébranchage des arbres, de laisser des détritits au sol, les feux au sol

Autorisé : l'éclairage sous la tente de pêche

Pesées : les pesées auront lieu dans les meilleurs délais, passage toutes les heures en journée et toutes les deux heures, la nuit. Les carpes seront conservés dans les meilleures conditions de vie. Toute carpe, morte, abîmée par manque de soin ne sera pas comptabilisée. A l'issue de chacune des pesées le poisson sera aussitôt relâché avec précaution dans le ring de sa prise. Le résultat sera enregistré sur une fiche par les organisateurs avec émargement de l'un des deux pêcheurs pour approbation.

Classement : Poids total des prises exprimé en points à raison d'un point par gramme. En cas d'égalité les équipes seront départagées par le plus grand nombre de prises. Le fait de s'engager pour concourir implique l'acceptation du présent règlement sachant qu'un manquement peut entraîner une disqualification. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de bris, ou de vol de matériel et se réservent le droit d'exclure tout pêcheur qui ne respecte pas ce règlement.

Amis pêcheurs cette manifestation est la vôtre, grâce à votre courtoisie et votre bonne humeur les éditions précédentes ont été des réussites. Je vous en remercie et que cette fête continue.